

DECRET N°79/334 DU 23 JUIN 1979  
portant nomination de Monsieur GANGA-BIDIE,  
Professeur Certifié de Lycée de 3<sup>e</sup> échelon  
en qualité de Directeur du Patrimoine Historique et de la Propriété Intellectuelle.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n°77/718 du 23 Décembre 1977 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur GANGA BIDIE Dominique, Professeur Certifié de Lycée de 3<sup>e</sup> échelon, précédemment Chef de Service des Musées est nommé Directeur du Patrimoine Historique et de la Propriété Intellectuelle, en remplacement de Monsieur ANKINI Victor appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 23 JUIN 1979

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Ministre du Travail et de  
Justice, Garde des Sceaux, en mission,  
Ministre de la Santé et des Affaires  
Sociales,

Colonel Louis-SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPE S.-

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Le Ministre de la  
Culture, Arts et Sports,  
Charge de la Recherche  
Scientifique,